

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le, 15 juillet DE L'AN DEUX MILLE VINGT SIX à 18h30 :

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est rassemblé en séance au Centre Jacques Monod, sous la présidence de :

Monsieur Benoît BALUT, Administrateur,
Conseiller municipal délégué à la
participation citoyenne et au grand âge,

Étaient présents : MM., Olivier LAGARDE, Christophe THIESSÉ, Jean-Luc VIDAL,
Mmes Inci ALTUNTAS, Safia BEHILIL RAMDANE, Louisa BELAGGOUNE, Sylvie
CARDONA-GIL, Deborah HENRY, Stéphanie LOUCHEL,

Formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : MM. Marc-Antoine JAMET, Philippe BOUCAT, Raoul JOUET
Mmes Rachida DORDAIN, Jeanne POUHÉ, Lydie ROUSSEAU, Deniz YERLIKAYA,

Absents non excusés :

Avai(en)t donné pouvoir : M. Philippe BOUCAT à Mme Safia BEHILIL RAMDANE.

**M. Christophe THIESSÉ
est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.**

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : Mmes Sonia ROSSIGNOL, Manuela MAITREL, Sophie BOYER.

DATE DE SÉANCE

15 juillet 2026

DATE DE CONVOCATION

7 juillet 2026

DATE D'AFFICHAGE

17 juillet 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE

16

PRÉSENTS

10

PROCURATION(S)

1

VOTANTS

11

Le Président certifie que la présente
délibération a été télétransmise à la
Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de
la légalité
le :

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Président

Délibération n° 4

ADHÉSION DU CCAS AU RÉSEAU MONALISA

Monsieur Benoît Balut, Administrateur, Conseiller municipal délégué à la participation citoyenne et au grand âge, expose aux membres du Conseil d'administration :

Le réseau MonaLisa (Mobilisation Nationale contre l'Isolément des Âgés) est un dispositif national visant à lutter contre l'isolement des personnes âgées de 60 ans et plus, en mobilisant des bénévoles pour des visites de convivialité et des activités collectives.

Le réseau MonaLisa propose un cadre structuré pour :

- Former et accompagner les bénévoles locaux ;

- Coordonner les actions avec les partenaires (associations, services sociaux, etc.) ;
- Bénéficier d'un appui technique et méthodologique (outils, retours d'expérience).

Cette adhésion « gratuite » s'inscrirait dans le cadre des compétences facultatives du CCAS, notamment la prévention de la perte d'autonomie et le maintien du lien social. Elle permettrait également de renforcer l'offre locale en matière d'animation sociale et de lutte contre l'isolement, en complément des dispositifs ;

Sur la base de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil d'administration de :

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), notamment ses articles L. 123-5 et L. 123-6 relatifs aux missions des CCAS;

- **AUTORISER** l'adhésion du CCAS au réseau MonaLisa pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction,
- **AUTORISER** M. le Président, ou son représentant à signer les documents nécessaires à sa mise en œuvre,
- **CHARGER** le pôle Séniors du CCAS de :
 - Inscrire les agents impliqués aux formations organisées par le réseau MonaLisa ;
 - Assurer le suivi et l'évaluation des actions menées dans le cadre de ce partenariat ;
 - Rendre compte annuellement au Conseil d'administration des résultats obtenus.

Le Conseil d'administration, Après en avoir délibéré, (Vote)

- **AUTORISE à l'unanimité** l'adhésion du CCAS au réseau MonaLisa pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction,
- **AUTORISE à l'unanimité** M. le Président, ou son représentant à signer les documents nécessaires à sa mise en œuvre,

- **CHARGE à l'unanimité** le pôle Séniors du CCAS de :
 - Inscrire les agents impliqués aux formations organisées par le réseau MonaLisa ;
 - Assurer le suivi et l'évaluation des actions menées dans le cadre de ce partenariat ;
 - Rendre compte annuellement au Conseil d'administration des résultats obtenus.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure, représentant de l'État.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,

Marc-Antoine JAMET